

L'Inspecteur d'académie Directeur  
académique des services de  
l'éducation nationale du Haut-Rhin

Affaire suivie par :  
**Magaly BERVILLER et Marie-Véronique MARCHEGIANI**  
**CPD Formation**  
Tél. 03 89 21 56 29 ou 03 89 21 56 24  
Mél : cpdformation68@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République  
BP60092  
68017 Colmar Cedex

Mesdames les professeures des écoles  
Messieurs les professeurs des écoles

S/C  
De Mesdames les Inspectrices et de Messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Colmar, le 5 avril 2023

**Objet :** appel à candidature aux fonctions de MAT (Maître d'accueil temporaire), tuteurs et tutrices de professeur des écoles stagiaires et d'étudiants préparant le concours du professorat des écoles

**Référence :** MENE1013103C <https://www.education.gouv.fr/bo/2010/29/mene1013103c.html>

**Pièce jointe :** Fiche de candidature

La réforme des concours de recrutement des professeurs des écoles amène à des modifications majeures dans la formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation (Master MEEF première et deuxième année). Le changement de la place du concours, en fin de cursus master 2, l'évolution du master MEEF avec une dimension professionnelle renforcée ont pour conséquence la mise en place d'une formation universitaire professionnalisante, fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique, autour d'expériences en milieu professionnel, dans les trois cycles de l'école primaire.

L'exercice en école des étudiants M1 et M2 se fera auprès de professeurs des écoles, volontaires et à titre temporaire (Maître d'accueil temporaire - MAT), intéressés par l'exercice d'une mission de maître d'apprentissage et de conseil. Le MAT accompagnera l'étudiant dans l'observation et la pratique des gestes du métier, dans la mise en œuvre et l'évaluation des apprentissages et pour toutes les questions relevant de la gestion et de la conduite de la classe.

En fonction du parcours de formation de l'étudiant, ce tutorat pourra s'exercer dans la classe du MAT ou en alternance, l'étudiant sera alors en responsabilité de classe, accompagné par un MAT.

Le cas échéant, et sur validation de l'inspecteur ou l'inspectrice de la circonscription, le ou la MAT pourra être sollicité pour l'accompagnement de Professeurs des Ecoles Stagiaires.

	<b>Format du stage</b>	<b>Accompagnement</b>
Etudiant M1	Deux stages d'observation et de pratique accompagnée, dans des cycles différents, d'une durée totale de 6 semaines. Répartis sur toute l'année, ces stages s'effectueront de manière massée (3 semaines) puis filée (1 jour/semaine sur 12 semaines) dans les classes des MAT.	Le MAT ainsi qu'un formateur INSPE assureront auprès de l'étudiant M1, un tutorat mixte durant ces périodes de stage et seront amenés à rendre un avis, au titre de l'évaluation du parcours universitaire de l'étudiant.
Etudiant M2 Non Alternants	Un stage mixte de pratique accompagnée dans la classe du MAT, comportant un temps filé tout au long de l'année (1 jour/semaine) et un temps massé dans la même classe.	Le MAT ainsi qu'un formateur INSPE assureront auprès de l'étudiant M2, un tutorat mixte durant ces périodes de stage et seront amenés à rendre un avis, au titre de l'évaluation du parcours universitaire de l'étudiant.
Etudiant M2 Contractuels Alternants	Un stage filé en responsabilité totale de classe (33% hebdomadaire, soit les tous lundis et 1 jeudi /3, sur toute l'année scolaire).	Le MAT en sa qualité de tuteur assurera un accompagnement à distance tout au long de l'année ainsi que <b>quatre visites</b> (au minimum) <b>dans la classe de l'étudiant</b> (remplacement du MAT dans sa classe assuré). <b>Il rédigera des rapports de visite.</b> <b>Il accueillera le M2CA dans sa classe</b> pour deux séquences d'observation (au moins). Le MAT ainsi qu'un formateur INSPE assureront auprès de l'étudiant M2, un tutorat mixte durant ces périodes de stage et seront amenés à rendre un avis, au titre de l'évaluation du parcours universitaire de l'étudiant.

Durant l'année scolaire 2023-24, le département du Haut-Rhin sera amené à proposer des stages filés et massés, ce qui suppose un nombre significatif de classes d'accueil et de MAT pour en assurer le tutorat, notamment en maternelle.

Le ou la professeur des écoles MAT engagé dans ces missions de tutorat percevra une rémunération dont le taux variera selon le nombre et la catégorie des étudiant suivis.

<b>Etudiant en master MEEF</b>	<b>Rémunération pour accompagnement et évaluation</b>
<b>Etudiant M1</b>	Le MAT accueille en général 2 étudiants M1 par stage. <b>150 € par stagiaire et par stage</b>
<b>Etudiant M2 non alternant</b>	Le MAT accueille 1 à 2 M2 non alternant pour le stage annuel. <b>300 € par stagiaire</b>
<b>Etudiant M2 alternant</b>	Le MAT accompagne un étudiant M2 alternant à l'année. <b>800€</b>

Les professeurs des écoles MAT se verront proposer une formation pour les préparer à leur fonction d'accueil et de tutorat. Des réunions d'information, des actions de formation ainsi que des forums d'échanges pourront être organisés à l'intention des MAT, tout au long de l'année, par des formateurs de la direction académique et de l'INSPE.

Si ces nouvelles perspectives d'accueil, d'accompagnement et de tutorat d'étudiants en master MEEF ou de PES vous intéressent, nous vous invitons à renseigner la fiche de candidature ci-joint, et à la transmettre par voie hiérarchique, sous couvert de votre inspecteur ou inspectrice de circonscription qui apposera un avis, aux Conseillères Pédagogiques Départementales en charge de la Formation initiale et continue **pour le 03 mai 2023** :

Magaly BERVILLER et Marie- Véronique MARCHEGIANI

[cpdformation68@ac-strasbourg.fr](mailto:cpdformation68@ac-strasbourg.fr)

Numéro de téléphone : 03.89.21.56.24 ou 03.89.21.56.29

Signé

Nicolas FELD-GROOTEN